

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010
A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A ECUVILLENS**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 81 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Patrick et Valérie Clément-Berchtold, Jean-Pierre et Marie-Claude Chenaux, Mmes Alphonsine Zay, Aline Perriard, Corinne Terreaux notre perceptrice d'impôts qui a subi une petite intervention chirurgicale et qui est en convalescence, MM. Martial Volery, Frédéric Bertschy, Maurice Seydoux Président de paroisse, Francis Limat, Martin Tinguely, Eric Charlot et Roland Emery.
Scrutateurs : M. Alexandre Galley (26) et M. Eric Stulz (55)

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette onzième et avant dernière assemblée de la législature 2006/2011. J'adresse un salut tout particulier ce soir à M. Bertrand Jacquaz, nouveau Conseiller communal depuis septembre dernier qui participe pour la première fois de notre côté de la table à notre assemblée communale. Je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction et puis vous assurer que Bertrand est déjà en plein dans les affaires. (Applaudissements). Le Conseil communal vous remercie de votre présence à cette assemblée communale dite du budget. Votre assez nombreuse participation est une preuve vivante de l'intérêt que vous portez aux activités communales. Nous vous souhaitons de passer une soirée riche en informations et en décisions empreintes de sagesse.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le procès-verbal de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 48 du 3 décembre 2010;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 2/2010 distribuée en tout ménage le 3 décembre 2010 ;
- ◆ publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée, à nos yeux, peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. 1 personne, connue comme le loup blanc, M. Joseph Gumy.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les scrutateurs vous tendront avant que vous ne preniez la parole.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose M. Eric Stulz et M. Alexandre Galley. Je les félicite pour leur nomination à ce poste très enviable dans une assemblée communale. Je leur demande de procéder à leur première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, le cas échéant et conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé à dépouiller les bulletins de vote en cas de vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2010.
- 2 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
- 3 Budget de fonctionnement 2011
 - 3.1 Rapport de la commission financière
- 4 Budget des investissements 2011 et votes des crédits y relatifs
 - 4.1 Ecole de Posieux – équipement des salles de classes
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Ecole de Posieux – réfection de la place de l'école et entretien de la place de jeux
Rapport de la commission financière
 - 4.3 Faubourg, secteur Ecuwillens – réfection de la route et de l'éclairage
Rapport de la commission financière
 - 4.4 Route de l'Ecole à Posieux – assainissement du réseau des eaux claires
Rapport de la commission financière
 - 4.5 Centre du village d'Ecuwillens – collecteur des eaux claires
Rapport de la commission financière
 - 4.6 Rénovation du bâtiment de l'administration à Ecuwillens
Rapport de la commission financière
- 5 Remplacement du télésiège de la Berra SA – information sur la participation communale
- 6 Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de cet ordre du jour ? Aucune question.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2010

M. Jean-Denis Chavillaz : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'informations distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site Internet. En conséquence, nous renonçons à le lire. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie la secrétaire pour l'excellente tenue de ce procès-verbal, qui à entendre les commentaires, est très apprécié et reflète de manière très précise l'ambiance régnant dans l'assemblée.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

M. Jean-Denis Chavaillaz : la situation financière de la commune de Hauterive FR est saine. Les résultats positifs de ces dernières années, en scoop je peux déjà vous dire que celui des comptes 2010 sera également largement positif, ont permis une diminution conséquente de la dette communale et, partant, des charges obligatoires c'est-à-dire des intérêts et des amortissements. Les recettes fiscales ont augmenté davantage que la moyenne cantonale, notamment en raison de l'accroissement du nombre de contribuables. La baisse du coefficient d'impôt, décidée il y a une année, se fait cependant ressentir dans le domaine de la perception des impôts sur les personnes physiques qui, pour la première fois depuis 9 ans, n'atteindra pas le chiffre inscrit au budget. Par contre, la bonne situation économique du canton se reflète heureusement dans les résultats de nos entreprises et, par effet boule de neige, sur la perception des impôts dans le domaine des personnes morales. En plus de la diminution de la dette, ces recettes sont à l'origine d'un degré d'autofinancement important de sorte que, pour un bon nombre d'investissements, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. Reflétant cette situation, la capacité d'investissement de la commune, déterminée par le Service des communes sur la base des résultats des années 2005 à 2009, s'élève à plus de 13,5 millions de francs. Un mot sur le plan financier 2011-2016. Celui-ci a été actualisé en tenant compte des chiffres du budget 2011 et des investissements futurs, y compris l'agrandissement de l'école pour accueillir de nouveaux élèves dans le cadre de l'introduction obligatoire de la 2^{ème} année d'école enfantine ainsi que la rénovation de la salle communale attenante au restaurant où nous nous trouvons ce soir. L'agrandissement et la mise en conformité de la STEP, dont nous estimons les coûts à quelque 3,5 millions de francs, interviendront dans le courant de la prochaine législature. Les coûts financiers de cet important investissement devraient, en grande partie, être supportés par les taxes dans le cadre du règlement actuel. Le résultat des comptes ne devrait pas, de ce fait, être péjoré par cet important investissement. Avec la nouvelle péréquation financière intercommunale applicable dès 2011, Hauterive FR voit ses subventions cantonales baisser. Cela se traduit concrètement par une diminution du soutien étatique de l'ordre de Fr. 104'000.00 par année pour le seul fait de l'introduction de cette nouvelle péréquation. Quel est son but ? Il s'agit de régler les relations financières entre l'Etat et les communes. Le nouveau système de péréquation financière intercommunale remplace l'ancien système de classification des communes (1 à 6, les chanceux étant en classe 6, les moins chanceux mais par contre très riches étaient en classe 1 et nous, nous étions en classe 5). Il y avait de grandes disparités, notamment des effets de paliers en passant d'une classe à l'autre, de sorte que la nouvelle péréquation financière avait comme objectif d'éliminer ces grandes différences. Je rappelle que cette nouvelle péréquation financière intercommunale entre en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Elle a comme objectif d'atténuer les disparités entre les communes dans le domaine fiscal et celui des charges communales. Comment on procède concrètement à cette péréquation ? Il y a d'abord un premier groupe qui s'appelle « péréquation des ressources » qui sert à équilibrer les différences entre les communes au niveau de la perception des impôts. Celles qui ont une situation financière appréciable, respectivement des entrées fiscales importantes, sont appelées à compenser les entrées fiscales moindres rencontrées dans certaines autres communes. C'est donc un fond, alimenté par les versements des communes uniquement, qui sont ensuite redistribués pour atténuer les différences. En clair, la commune de Hauterive FR reçoit Fr. 310'281.00 par année. Cela peut paraître beaucoup mais vous verrez

ensuite que cela n'est pas très intéressant. Ensuite, il y a une péréquation des besoins où chaque commune reçoit, non pas d'une autre commune, mais de l'Etat en fonction de critères bien particuliers comme les données socioéconomiques, par exemple le nombre d'enfants scolarisés, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans, le nombre de kilomètres du réseau routier communal, etc. qui donne une certaine image de la commune. Les 168 communes fribourgeoises recevront un montant de l'Etat et pour nous, cela représente Fr. 66'050.00 par année. Par contre, ce qu'il faut savoir c'est qu'il n'y a plus d'aide étatique comme on l'a connaissait jusqu'ici (classe 5, on était bien loti, classe 6 encore mieux). Nous avons tout remis à zéro. Le montant de l'ordre de Fr. 480'000.00 que l'on ne payait pas à l'Etat dans les charges liées représente la différence grosso modo de Fr. 104'000.00 en notre défaveur. Donc, nous sommes « perdants » dans cette nouvelle répartition de la fortune au niveau des communes et de l'Etat de Fribourg pour un montant de Fr. 104'000.00 juste à cause de la péréquation financière.

Un autre phénomène qui marque fortement le budget 2011 de la commune de Hauterive FR, c'est la progression des charges dites liées. Ce sont des factures que nous recevons du canton qui sont directement débitées de notre compte courant. Ces charges liées qui concernent essentiellement le domaine de l'enseignement et le domaine de la santé représentent une augmentation de 31% par rapport à 2010 soit Fr. 610'000.00 de dépenses en plus qui nous sont imposées. En comparaison, dans le domaine des associations intercommunales (ACG, ACSMS), l'augmentation est relativement modeste de 2,8%, soit Fr. 43'000.00. Ainsi, les charges liées cantonales dépassent de Fr. 233'000.00 les montants perçus par la commune dans le cadre de la nouvelle péréquation financière.

La planification financière qui consiste à se projeter jusqu'en 2016 se présente heureusement d'une façon plutôt positive. On constate que nous aurons un déficit relativement important en 2012 de l'ordre de Fr. 157'000.00. Puis celui-ci, par le biais des amortissements, de la progression de la perception d'impôts, a tendance à diminuer et la commune retrouvera les chiffres noirs dès 2015. A noter que pour calculer ces chiffres, on tient compte de tous les investissements prévisibles qui feront l'objet d'un financement par emprunt et comme conséquence un amortissement obligatoire et un intérêt passif. Heureusement pour nous que le taux d'intérêt sur le marché actuel est extrêmement bas, puisqu'on négocie des taux de moins de 2% pour les collectivités publiques sur des emprunts qui vont de 5 à 6 ans. Voilà pour les propos introductifs de ce budget 2011.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2011

M. Jean-Denis Chavallaz : le budget de fonctionnement 2011 de la commune de Hauterive FR est pratiquement équilibré. Il prévoit un léger excédent de charge de Fr. 23'929.00. On constate que les charges progressent de 14.08% par rapport au budget 2010 alors que les recettes augmentent de 13.58%. L'estimation plus pointue et les résultats des exercices précédents sont à l'origine de cette importante progression des recettes. Les charges dépassent les produits de 0,3% seulement et la marge de manœuvre jusqu'au 5% autorisés avant une hausse d'impôts (il faudrait un déficit de Fr. 400'000.00) est heureusement encore grande. D'un point de vue général, les dépenses qui nous concernent sont bien maîtrisées. Par contre, les charges liées augmentent de manière spectaculaire (factures de l'Etat). Cette forte augmentation est une conséquence de la toute aussi forte progression des dépenses, en particulier dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Fr. 20'700'000.00 supplémentaires ont ainsi été répartis sur les communes dans le cadre de la nouvelle péréquation, soit une augmentation de 31%. Vous comprendrez dès lors qu'il n'y a rien d'étonnant que, lors de l'acceptation de la nouvelle loi sur les fusions au Grand Conseil la semaine passée, la Chambre des communes n'a fait qu'une bouchée du Conseil d'Etat, en

disant qu'il n'y aurait pas un centime de plus à charge des communes. Juste retour de manivelle.

Etant donné que le budget de fonctionnement a été publié dans son intégralité et que les positions faisant l'objet d'une différence importante par rapport aux exercices précédents sont commentées dans le bulletin d'information, je ne vais pas vous en donner lecture mais, comme d'habitude, chapitre après chapitre, vous donner l'occasion de poser des questions.

Administration : Mme Anne-Claude Savary

M. Christian Seydoux, Posieux : je souhaite des explications sur le poste 010.300.00, traitement, séances du Conseil communal. La question que je me pose, étiez-vous si mal payés pour engager 55% d'augmentation par rapport aux comptes 2009 ? Quel est le détail de cette revalorisation, je pense que nous sommes en droit de savoir. Si le Conseil communal donne la même augmentation à son personnel, j'accepte volontiers.

M. Jean-Denis Chavallaz : pour répondre simplement, le Conseil communal a estimé et je défends à 100% cette façon de voir qui a été acceptée à l'unanimité, que la charge liée à la fonction de Conseiller communal était en augmentation constante. A tel point que nous atteignons, je vous le dis franchement, les limites du supportable pour le milicien. Il ne faut pas oublier qu'ici autour de la table, à part notre boulot à 100% que nous assumons comme vous tous, nous assumons une tâche qui est en constante augmentation au niveau de la commune. Nous l'avons choisie, nous ne nous plaignons pas du tout, au contraire, nous sommes très à l'aise dans nos fonctions et nous en prenons même un certain plaisir. L'augmentation que nous avons décidée est considérable, c'est juste. Elle est liée au fait que nous avons changé de système de rétribution. Nous avons jusqu'à présent, un système où chaque Conseiller notait tous les mois les heures qu'il consacrait à ses activités, (une séance ici, une séance là, une soirée d'information, une séance de commission, etc.) et en fin de compte, tous les 3 mois on faisait un bouclage et tous les 3 mois on recevait une indemnité dont les montants vous sont connus puisqu'ils ressortent des tableaux comparatifs. Nous avons adopté et c'est ce qui figure dans les comptes cette année, un système forfaitaire. Nous abandonnons l'épicerie que nous faisons jusqu'à présent et qui n'était plus gérable par rapport aux engagements toujours plus nombreux auxquels nous devons répondre. Le système forfaitaire représente une indemnité fixe pour chaque Conseiller et seules les séances du Conseil communal sont décomptées étant donné qu'elles demandent une longue préparation. Concrètement chaque Conseiller a un fixe de Fr. 5'000.00 par année, la ou le vice-syndic a un fixe de Fr. 7'000.00 et le syndic, c'est le roi, a un fixe de Fr. 14'000.00 par année. On y ajoute Fr. 200.00 par séances de Conseil communal, environ 45 séances par année en moyenne, soit Fr. 81'000.00, ce qui représente au budget Fr. 137'000.00.

M. Christian Seydoux, Posieux : sous quel point sont indiqués les frais de la commission de naturalisation ?

M. Jean-Denis Chavallaz : cela figurera dans le compte O, administration. On doit ouvrir la position puisque c'est une commission permanente.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : la même question se pose pour la commission de l'énergie.

M. Jean-Denis Chavallaz : elle sera intégrée dans le crédit d'investissement de la révision du PAL.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : Mme Agnès Limat

Pas de question.

Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Santé : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Affaires sociales : Mme Anne-Claude Savary

Pas de question.

Transports et communications : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question

Ordures ménagères, cimetière : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Finances et impôts : M. Jean-Denis Chavallaz

Pas de question.

Immeubles du patrimoine financier : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Je donne pour commencer la parole au Président de la commission financière pour présenter son rapport introductif et ses commentaires sur le budget de fonctionnement 2011. Vous allez voir la différence de voix entre un colonel et un 1^{er} lieutenant retraité.

M. Bernard Perritaz : en avant propos, il y a lieu de rappeler le rôle de la commission financière lequel résulte des attributions légales prévues à l'art. 97 de la loi sur les communes. En matière d'investissement, notre commission a pour mandat d'examiner si les moyens financiers mis en œuvre le sont de manière économique et efficace, compte tenu du but recherché. Elle vérifie le but de la dépense, le plan de financement ainsi que l'impact dans les comptes de fonctionnement. La commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 10 novembre 2010. Elle s'est ensuite réunie le 23 novembre 2010 pour établir son préavis relatif aux objets présentés ce soir.

Point 3 de l'ordre du jour : budget de fonctionnement 2011

L'année 2011, comme l'a déjà expliqué M. le syndic, sera la première année d'application de la loi sur la péréquation financière intercommunale. Pour la période transitoire 2011-2012, l'indice de capacité financière de la commune de Hauterive FR est de 85,18 et elle reste en classe 5. Parallèlement, les charges liées augmentent de 31% ou plus de Fr. 600'000.00, somme partiellement compensée par les recettes liées au nouveau mode de la péréquation financière, ce qui donne globalement un effet net négatif de Fr. 104'651.00. Comme vous l'avez lu, le budget 2011 prévoit un excédent de charges de Fr. 23'929.00. Toutefois, il y a lieu de préciser qu'une recette extraordinaire unique de Fr. 170'000.00 a été portée au budget de fonctionnement 2011 sous le poste 990.469.00. Il s'agit, selon un accord passé entre les deux parties, d'un don de la SGT à la commune, en dédommagement du trafic routier engendré par l'exploitation de la gravière. Des travaux pour des mesures de restriction de trafic à l'entrée du village ainsi que la pose de feux au milieu du village ont déjà été réalisés en 2008 et 2009 et ces montants ont été portés en compte dans les investissements 2008 et 2010. Sans cet élément extraordinaire unique, le budget de fonctionnement 2011 présenterait un déficit de Fr. 193'929.00. Ce budget est, comme toujours, réalisé avec une certaine prudence, notamment en ce qui concerne les recettes fiscales, ainsi qu'une continuité dans les charges.

La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2010.

M. Jean-Denis Chavallaz : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2011 se soldant par un excédent de dépenses de Fr. 23'929.00 est adopté à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2011

M. Jean-Denis Chavaille : 6 objets sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Il s'agit d'investissements dans le domaine de la formation, des infrastructures et des bâtiments avec, dans ce dernier chapitre, des travaux de rénovation urgents du bâtiment de l'administration communale (ancienne école d'Ecuvillens). La poursuite de certains travaux d'aménagement routiers complète le programme des investissements 2011. Les investissements totaux que nous prévoyons pour l'année prochaine s'élèvent à Fr. 869'000.00, que nous comptons sur des rentrées de Fr. 18'100.00, qui représente un investissement net de Fr. 850'900.00. J'en arrive maintenant aux 6 investissements que j'ai cités.

4.1 Ecole de Posieux – équipement des salles de classe

M. Jean-Denis Chavaille : je cède la parole à la sergent major Limat pour vous présenter cet objet.

Mme Agnès Limat : il s'agit de doter toutes les salles de classe actuelles d'un projecteur multimédia (beamer) et de procéder à leur installation au plafond. Aujourd'hui notre école possède 4 beamers dont 3 sur chariot, 1 par étage, qui passent de classe en classe suivant les besoins et 1 appareil posé sur une petite table avec les câbles d'alimentation et de raccordement au sol qui posent problème pour le nettoyage de la classe et le risque de tout arracher au passage. Afin de doter notre école de moyens audiovisuels modernes permettant un enseignement de qualité tout en soignant aussi l'aspect pratique et par souci d'équité entre toutes les classes, le Conseil communal vous demande d'accepter l'investissement de Fr. 36'000.00 financé par des capitaux disponibles.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz : la commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 36'000.00 financé par des capitaux disponibles.

M. Jean-Denis Chavaille : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 36'000.00 pour l'équipement des salles de classe de l'école de Posieux avec des projecteurs multimédias (beamer) financé par le prélèvement sur des capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.

4.2 Ecole de Posieux – réfection de la place de l'école et entretien place de jeux

M. Jean-Denis Chavaille : nous restons dans le domaine de la formation pour un 2^{ème} investissement que Mme Limat va vous présenter.

Mme Agnès Limat : avec le gel, le dégel et l'eau qui s'infiltrer dans les fissures, la cour de récréation plus spécialement la surface goudronnée, se détériore chaque année de plus en plus.

Elle s'affaisse par endroit provoquant des flaques d'eau qui en hiver gèlent ce qui n'est pas sans danger. Fort heureusement, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu de chute grave à déplorer. Dans le cadre du chantier de l'agrandissement de l'école, plus de 673 m² devront être posés. Le Conseil communal a pensé qu'il était opportun de profiter des travaux et des machines sur place pour refaire le reste de la place soit 848.41 m². Ils devront être totalement dégrappés, le coffre renforcé et un nouveau revêtement sera posé en même temps que la place sous et autour du préau ce qui aura pour avantage d'avoir une pente qui permet d'avoir un écoulement optimal des eaux de surface sans oublier une uniformité de couleur et d'aspect qui mettront encore plus en valeur notre école et son agrandissement.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous demande d'accepter l'investissement de Fr. 88'000.00 financé par emprunt bancaire pour la réfection de la place goudronnée de l'école.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz : la commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 88'000.00 pour cet objet et provoquant une charge annuelle de Fr. 6'600.00. Il nous semble que cet investissement aurait dû être compris dans le budget d'investissement de la nouvelle école voté l'année dernière.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. Il est vrai qu'en calculant le projet de l'agrandissement de l'école, pour rester au plus bas dans les prix, nous n'avons pas estimé nécessaire, dans un premier temps, d'intégrer la réfection de cette place dans le crédit global de l'agrandissement de l'école. En fait, il n'y aura pas de surcoût puisque nous exécuterons ces travaux simultanément avec le reste de la place, avec l'entreprise sur place. J'ouvre maintenant la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié à la réfection de la place de récréation de l'école de Posieux pour un montant de Fr. 88'000.00 financé par emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

4.3 Réfection de la route et de l'éclairage dans le quartier du Faubourg à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavillaz : quartier superbement habité par la secrétaire communale. M. Bertrand Jacquaz va vous expliquer de quoi il s'agit.

M. Bertrand Jacquaz : l'investissement proposé ce soir a pour objet la route qui se trouve au sud du village, en face du quartier de la Clé. Ce quartier se trouve où notre secrétaire communale habite, direction Magnedens. Etant donné que toutes les parcelles disponibles ont été construites, il est nécessaire de procéder au dégrappage et à la réfection du chemin du Faubourg et de la route des Dailles. Les travaux consistent à une mise à niveau des regards, des gargouilles ainsi que des bordures. En même temps, en collaboration avec le Groupe E, nous profiterons de mettre en souterrain les conduites électriques pour l'éclairage public et l'installation de candélabres. Le Conseil communal vous propose d'accepter ce projet et l'investissement de Fr. 55'000.00 financé par des capitaux disponibles.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz : la commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 55'000.00 pour cet objet, financé par des capitaux disponibles.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Cédric Allemann, Posieux : est-il prévu dans ces candélabres un délestage et combien de candélabres est-il prévu ?

M. Jean-Denis Chavillaz : il est prévu 3 candélabres. Le délestage fait partie d'un projet global, en cours d'étude actuellement avec le Groupe E. Celui-ci présente différentes variantes pour optimiser la consommation d'énergie. Il y a plusieurs solutions, par exemple des régulateurs posés sur chaque candélabre diminuant l'intensité d'éclairage. Une autre variante consiste à couper pendant un certain laps de temps l'éclairage public. Une troisième variante, choisie par le Conseil communal, ce n'est pas un régulateur mais un système de déclenchement des candélabres, à partir d'une certaine heure et en parallèle, le changement de type des lampes utilisées qui influence grandement la consommation d'énergie. Pour répondre concrètement, rien de particulier n'est prévu pour ces 3 candélabres à part le fait qu'ils seront dotés des nouveaux types de lampes. Ensuite, comme il y a que des lumières dans ce Faubourg, théoriquement nous pourrions débrancher les 3 candélabres. Enfin, je pense que vous avez compris le système.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : est-ce que les introductions d'eau sont contrôlées ? Il y a des bâtiments anciens qui nécessiteraient peut être la réfection des introductions, je pense à la ferme à Camille Biolley, par exemple.

M. Dominique Zamofing : l'introduction de la ferme de Camille Biolley vient d'être changée suite à une fuite sur son réseau. Pour les autres bâtiments, ils ont une douzaine d'année ou sont neufs. L'automne passé, nous avons ouvert la route et constaté que tout était en bon état.

Mme Marilyn Bulliard, Ecuwillens : est-il possible de poser un candélabre à la Route des Dailles (ferme Roland Python) ?

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est ce qu'on appelle la zone aventure. Pour laisser un côté sauvage, nous n'avons pas prévu de candélabre. On enregistre votre demande qui sera examinée.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié à la réfection de la route et de l'éclairage dans le quartier du Faubourg à Ecuwillens pour un montant de Fr. 55'000.00 financé par le prélèvement sur des capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.

4.4 Rte de l'Ecole à Posieux – assainissement du réseau des eaux claires

M. Jean-Denis Chavillaz : je cède la parole à Dominique Zamofing, responsable de cet objet.

M. Dominique Zamofing : après un colonel, un 1^{er} lieutenant, un sergent major, c'est un simple trouffion qui va vous présenter cet objet. Il s'agit de finir d'assainir le quartier de l'école. Il y a 3 ans, nous avons effectué la première partie des travaux jusqu'au niveau des nouveaux immeubles. Maintenant il faut assainir la partie de l'école, la halle de gym et les deux immeubles de la Caisse de pension à côté de la halle de gym. On va construire un collecteur d'eaux usées et le collecteur actuel d'eau mélangée sera transformé en collecteur d'eaux claires. On profite également d'exécuter ces travaux du fait que nous allons refaire la place de l'école et ainsi éviter de revenir plus tard ouvrir cette place neuve. Ainsi tout le quartier de l'école sera assaini. Le montant de l'investissement demandé est de Fr. 155'000.00, financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz : la commission financière continue de préavis favorablement l'investissement de Fr. 155'000.00 pour cet objet et provoquant une charge annuelle de Fr. 11'625.00.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : est-ce qu'il n'y a pas lieu, en parallèle, de poser les conduites de chauffage à distance ?

M. Nicolas Corpataux : ce n'est pas nécessaire de poser des conduites en attente dans le sens qu'il ne reste plus qu'un seul immeuble locatif à raccorder et le raccordement est déjà en attente.

M. Germain Daucourt, Posieux : je regarde le plan et je constate des assainissements d'eaux usées, d'eaux claires. Ce quartier est-il fait par étape ? Qu'en est-il de celui de la Rte de Matran et de Vy de Villard ? Sont-ils également raccordés ?

M. Dominique Zamofing : le quartier de Vy de Villard est déjà en séparatif car c'est un quartier que l'on pompe et nous n'avons pas intérêt à pomper des eaux claires.

M. Jean-Denis Chavailleaz : je précise encore que nous arrivons pratiquement au terme des travaux d'assainissement allant dans le sens de la réalisation du réseau en séparatif selon le PGEE. Nous avons cet objectif dans le plan de législature et chaque année nous avons réalisé certains tronçons avec le résultat qu'aujourd'hui nous arrivons au terme pour l'ensemble de la commune.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié aux travaux d'assainissement du réseau des eaux claires à la Route de l'École à Posieux pour un montant de Fr. 155'000.00, financé par emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

4.5 Centre du village d'Ecuwillens – assainissement du collecteur des eaux claires

M. Jean-Denis Chavailleaz : nous restons dans le domaine de l'eau et je redonne la parole à Dominique Zamofing pour présenter les travaux d'assainissement du collecteur des eaux claires.

M. Dominique Zamofing : au printemps prochain il est prévu de rénover la salle communale à Ecuwillens et nous allons construire un nouveau collecteur d'eaux claires en parallèle de celui des eaux mélangées. A noter que ces travaux sont liés à l'obtention du permis de construire pour la rénovation de la salle. Le but est de reprendre toutes les eaux claires de la place du restaurant et de la place de l'administration. Le montant de l'investissement demandé est de Fr. 75'000.00 financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz : la commission financière prévise favorablement l'investissement de Fr. 75'000.00 pour cet objet pour une charge annuelle de Fr. 5'625.00.

M. Jean-Denis Chavailleaz : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié aux travaux d'assainissement du collecteur des eaux claires au centre d'Ecuwillens pour un montant de Fr. 75'000.00 financé par emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

4.6 Rénovation du bâtiment de l'administration communale à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavailleaz : dernier objet à vous soumettre ce soir dans le cadre du budget des investissements. Pour vous présenter cet objet, je cède la parole à M. le capitaine Jacques Perriard.

M. Jacques Perriard : après les lumières et les eaux, on en vient à la pierre. Pour mémoire, je vous rappelle que cet objet était inscrit au plan de législature de 2006/2011 et le Conseil communal a pris du temps pour vous le présenter. Nous avons fait d'abord une première étude en 2005 et 2008 et par une entreprise privée et après réflexion, il s'est avéré que le Conseil communal souhaitait faire sa propre étude. Le bâtiment de l'administration communale date de 1912, un bâtiment historique, protégé et dont l'enveloppe a énormément souffert ces 20 dernières années. Vous pouvez chaque jour voir les déprédations dues au temps notamment sur le pan sud et ouest. Nous avons procédé à une étude détaillée qui a été publiée dans le bulletin d'information. Il s'agit de s'atteler à l'enveloppe de ce bâtiment. Rien ne sera entrepris à l'intérieur dudit bâtiment. Le montant de l'investissement est de Fr. 460'000.00 financé par un emprunt bancaire de Fr. 290'000.00. Nous pensons toucher des subventions de l'ECAB et du Service des biens culturels de l'ordre de Fr. 18'000.00 et nous préleverons sur la réserve bâtiments un montant de Fr. 150'000.00.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz : la commission financière préavis favorablement l'investissement de Fr. 460'000.00 pour cet objet financé par un emprunt bancaire et par un prélèvement sur la réserve des bâtiments.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Germain Daucourt, Posieux : j'ai une question concernant l'isolation de ce bâtiment. Je constate qu'il y est prévu une isolation thermique du toit, c'est indiscutable. Les fenêtres, les façades, sont-elles aux normes de protection thermique actuellement en vigueur pour toucher encore des subventions ?

M. Jacques Perriard : nous nous sommes penchés sur ce problème. Le bâtiment en lui-même est isolé à l'intérieur du fait que c'est un bâtiment protégé, la façade, les moellons, la molasse, le tuf ne peuvent être touchés. L'isolation prévue n'est pas au niveau de la toiture en elle-même qui est très saine mais bien au niveau du plancher au-dessus des appartements (grenier). C'est à ce titre que nous toucherons des subventions.

M. Jean-Denis Chavillaz : je précise encore que les fenêtres qui sont en bois/alu ont toutes été contrôlées. Elles sont en excellent état et aucune n'a besoin d'être changée. Seuls certains joints seront à changer.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : ne peut-on pas entrer dans le programme « assainissement des bâtiments » pour toucher des subventions ?

M. Nicolas Corpataux : dans l'investissement, il y a un montant peu important de Fr. 2'800.00, qui correspond à Fr. 40.00 m² et c'est la subvention de la Confédération dans le cadre de ce programme. En ce qui concerne les fenêtres, on aurait pu toucher une subvention de l'ordre de Fr. 11'000.00 pour un montant de Fr. 121'000.00 en cas de changement.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : quand je vois les projets de l'assainissement des collecteurs de l'ancienne école et de la place et celui d'eaux usées, je me pose la question s'il n'y a pas lieu d'étudier la possibilité de relier les deux bâtiments au niveau énergétique. Est-ce que le chauffage du bâtiment administratif a déjà été remplacé ?

M. Jacques Perriard : si vous vous rappelez, lors des deux précédentes assemblées communales, nous avons débattu de ce problème et la décision a été prise d'installer une centrale à pellets à l'administration et de conserver le chauffage actuel du restaurant communal qui date de 2002 et qui est pratiquement neuf. Avec l'isolation prévue au restaurant, les économies seront encore plus efficaces. En conclusion, il n'y a pas de lien entre les deux bâtiments.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : l'élément nouveau aujourd'hui c'est la construction d'un collecteur qui coûte cher. En isolant complètement le bâtiment de l'administration on diminue la charge thermique et on arrive avec une solution d'énergie renouvelable pour le bâtiment du restaurant. Une étude de liaison du chauffage des deux bâtiments serait profitable.

M. Jean-Denis Chavallaz : il y a le problème du dimensionnement de la centrale à pellets qui est prévu pour le bâtiment administratif. Elle fonctionne d'ailleurs très bien et nous en sommes satisfaits. Il est vrai que nous ne partions pas de l'idée de relier ces deux bâtiments étant donné que c'était deux objets séparés, nous n'avons pas dimensionné la centrale à pellets en conséquence. La raison est simple. Le restaurant aura une valeur d'isolation thermique qui sera, par rapport à aujourd'hui qui est pratiquement de zéro, excellente. On estime ainsi que l'on consommera la moitié de ce que l'on consomme aujourd'hui.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : dans l'étude que nous sommes entrain de faire dans le cadre du groupe de travail des énergies, je me pose la question si le projet de construction du collecteur d'eaux usées a une urgence et si oui, de quelle urgence il s'agit ? En effet, il serait dommage que dans le cadre des réflexions du groupe de travail des propositions soient faites et que celles-ci ne soient pas prises en compte parce que c'est trop tard.

M. Dominique Zamofing : je dirais que l'on n'a pas d'urgence mais il ne faut pas oublier que c'est lié au permis de construire. On peut éventuellement repousser les travaux à l'automne prochain ce qui vous laisse 6 mois pour réfléchir. Cela nous pose un seul problème, c'est que la salle à l'automne prochain sera terminée et nous pensons profiter de demander une offre à l'entreprise mandatée pour la salle dans le but d'économiser.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : je pense que de nous laisser 2 mois sera suffisant.

M. Jean-Denis Chavallaz : en conclusion, nous partons sur le projet présenté, cas échéant, au printemps on revient avec un complément de crédit compte tenu de l'éventuelle mise en place d'une tuyauterie supplémentaire.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, l'investissement lié à la rénovation du bâtiment de l'administration communale à Ecuwillens pour un montant total de Fr. 460'000.00, financé par un emprunt bancaire, un prélèvement sur la réserve et par des subventions est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavallaz : nous en arrivons au terme de ce budget des investissements et comme le veut la loi, nous devons encore le voter de façon globale.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2011 pour un montant total de charges de Fr. 869'000.00 et Fr. 18'100.00 de recettes présentant un investissement net de Fr. 850'900.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Remplacement du télésiège de La Berra SA

M. Jean-Denis Chavallaz : dans l'optique du renouvellement de la concession d'exploitation des installations de remonte-pentes de La Berra en 2014, les installations de cette station des Préalpes doivent être renouvelées. Les investissements sont conséquents, eu égard à la dimension du domaine skiable et s'élèvent à plus de 13 millions de francs. Un montant que seule la société ne peut assumer, même avec l'appui des communes riveraines notamment celle de La Roche. D'où la demande à un cercle élargi de communes de soutenir financièrement le projet. En s'appuyant sur la notion de proximité de cette station des Préalpes fribourgeoises, 21 communes sarinoises dont les 6 de l'ACG, sont entrées en matière pour soutenir financièrement ce projet. Le Conseil communal de Hauterive FR s'est également engagé dans ce sens en proposant de payer Fr. 3.00 par habitant durant 10 ans et en cautionnant – de façon non solidaire – une part de l'emprunt bancaire.

En quoi consiste le nouveau projet : la création d'un télésiège 4 places à pinces débrayables (plus sécurisant spécialement pour les petits) exploité en été et en hiver jusqu'au sommet, 1

station intermédiaire, 1 piste de luge « rallongée » + 1 piste de ski de rappel depuis la station intermédiaire vers le Gîte d'Allières, l'enneigement artificiel réadapté. 2 téléskis seront supprimés.

La participation annuelle de Fr. 3.00 par habitant (respectivement Fr. 6.00 et Fr. 12.00 pour les communes faisant partie de Berra-région) a été acceptée par les Conseils communaux de 22 communes. Des négociations sont en cours avec certaines communes pour tenter d'obtenir leur accord de passer à Fr. 3.00 par habitant. Nous avons opté pour un versement unique, en 2012, d'un montant de Fr. 3.00 par habitant capitalisé sur 10 ans, à savoir environ Fr. 65'000.00. Cela permettra à la société La Berra SA d'avoir de l'argent liquide et de diminuer ainsi le recours à l'emprunt. Plusieurs communes vont dans le même sens.

Avec 9 autres communes, Hauterive FR prévoit d'apporter sa part au cautionnement en garantie d'un crédit bancaire d'un montant global de Fr. 1'850'000.00.

Chaque commune n'est garante que pour le montant qui la concerne, à savoir, pour Hauterive FR, Fr. 274'000.00. Les actes de cautionnement devront être signés avant l'adjudication des travaux. Selon les renseignements obtenus auprès du Service des communes, le taux d'amortissement d'un tel objet est de 3%. Toutefois, la société La Berra SA a prévu un amortissement en 20 ans soit 5% par année.

Quelles sont les contre-prestations ? la gratuité pour les écoles, par exemple pour des journées ou demi-journées sportives. Pour la population en général, en cas de cautionnement, 10 cartes pour 1 montée en été par Fr. 1'000.00 de cautionné, valables 5 ans et à utiliser du 1^{er} avril au 31 octobre. Pour Hauterive FR, 274 cartes.

Contrairement à d'autres communes et d'entente avec la commission financière, nous n'allons pas voter ce soir des engagements financiers puisque ceux-ci concerneront le budget 2012. Par contre et afin de pouvoir faire part aux demandeurs des intentions que vous aurez exprimées, nous aimerions procéder à un vote consultatif pour savoir, si vous appuyez le Conseil communal dans ses démarches et si vous nous autorisez à dire à la société, oui c'est dans ce sens que nous prévoyons les montants en conséquence au budget 2012. J'ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : à mon avis, on devrait scinder les deux choses : premièrement la participation de Fr. 3.00 par habitant et deuxièmement le cautionnement. En ce qui concerne le cautionnement, pour moi, le système de garantie a de mauvaises odeurs. Dans l'économie fribourgeoise on a déjà rencontré des cas de garantie de cautionnement qui ont coûté cher et qui ont été regrettés. Le terme cautionnement ne me plaît pas parce que c'est un mode de financement qui vient après celui des banques qui refusent des hypothèques. Je suis complètement opposé à ce cautionnement.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci pour cet avis. Je tiens à préciser qu'il s'agit bien d'un cautionnement non solidaire. Il y a des cautionnements où le prêteur peut se retourner contre celui qui a donné la caution pour l'entier du montant. Ici, ce n'est pas le cas.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : à mon avis, il faudrait avoir encore 2 choses importantes pour gérer un pareil concept. D'une part, savoir quelle est la structure qui encadre la société La Berra SA, faut-il par exemple une association intercommunale qui doit avoir un droit de regard sur la gestion de cette société. On ne peut pas seulement injecter un montant et laisser la société gérer bien ou mal l'argent qui lui sera confié. D'autre part, il faut également avoir des scénarios prudents mais réalistes à présenter à la population et qui montrent si le projet est jouable ou non. Quelles sont, en été, les possibilités avec un télésiège de gagner de l'argent ? Je pense qu'il ne faut pas s'engager, d'un point de vue financier, sur une piste sans issue. Il faut donc avoir ses renseignements avant de pouvoir faire ne serait-ce qu'un vote consultatif.

M. Jean-Denis Chavillaz : je ne partage pas cet avis parce qu'on peut à tout moment, exprimer son avis sur tel ou tel objet qu'il soit discuté ou non. Je pense en outre que c'est une très mauvaise idée de mettre une telle société en mains d'association de communes. Nous n'avons absolument pas à gérer ce genre d'exploitation, cela doit rester dans le domaine privé. Par contre, c'est comme si l'on vous proposait la construction d'une piscine. Je prétends que pour les remontées La Berra, il y a un intérêt évident de disposer de ces installations parce qu'elles sont à proximité. Ensuite, on peut, si l'on veut vraiment avoir à dire son mot, souscrire

à du capital action. Au lieu de verser Fr. 3.00 par habitant, on veut des actions et à ce moment comme actionnaire on peut faire valoir son point de vue. Nous avons volontairement écarté cette solution, parce que ces actions qui ont une valeur nominale, n'ont en fait aucune valeur. Il ne faut pas se leurrer, dans ce cas, c'est un don à la société. Nous estimons que, pour des questions pratiques, de proximité et d'incitation à nos écoles à pratiquer une demi-journée de sport, il était judicieux de proposer la variante de participation et cautionnement.

M. André Schaub, Posieux : je soutiens le Conseil communal. C'est une station que j'utilise qui est très bien, avec un enneigement qui est meilleur que Charmey ou le Lac Noir, avec des pistes ensoleillées au nord. C'est une station de famille avec une excellente école de ski et qui se trouve à 20 minutes de chez nous. Le seul point faible est le remonte-pente sur la piste noire où les gens tombent souvent et se font mal, ce qui sera éliminé par le nouveau projet.

M. Jean-Denis Chavallaz : puisqu'on parle d'enneigement, dans le projet il est effectivement prévu un canon à neige qui garantit l'enneigement sur toute la longueur de la piste.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : je pense que c'est un excellent projet que nous devons soutenir. On parle de sport et les montants mis en parallèle ne sont pas aussi importants que cela si nous les comparons avec ceux de la culture pour lesquels la commune dépense annuellement près de Fr. 100'000.00 seulement pour le Conservatoire.

M. Jean-Denis Chavallaz : nous avons une proposition de scinder les deux choses. Nous proposons d'entrée en matière sur la participation et le cautionnement. Si cette proposition passe le cap, nous n'aurons pas besoin de voter la proposition de M. Jean-Pierre Stirnimann.

M. André Schaub, Posieux : par rapport au cautionnement, je comprends très bien Jean-Pierre Stirnimann qui se fait du souci, mais je pense aussi que le fait de cautionner permet d'avoir un emprunt avec un taux plus favorable. Ce n'est pas une catastrophe pour nous parce que je ne pense pas que nous allons perdre la totalité.

M. Jean-Denis Chavallaz : je précise que jusqu'à présent, la société a fonctionné. Pour une société des Préalpes, c'est un bon signe. Avec ce financement, nous n'étranglons pas la société mais lui permettons de fonctionner et d'augmenter encore son attrait.

Mme Anita Gummy, Ecuwillens : je travaille dans le cadre de l'école de ski de La Berra et pendant la saison, je suis à la station presque tous les jours. L'école de ski, sur une saison, représente environ 9 demi-journées d'enseignement. Nous avons, par jour, environ 250 à 300 enfants dont une partie utilise le télésiège. Nous en avons parlé, ce télésiège est dangereux. Nous sommes également la seule station à travailler tout l'hiver. Je pense qu'il est important de garder quelque chose que nous utilisons et pour nos enfants.

M. Jean-Denis Chavallaz : merci pour ce témoignage.

M. Andrey Lushnycky, Posieux : comment seront gérées les 274 cartes mise à disposition en été ?

M. Jean-Denis Chavallaz : elles seront à disposition au secrétariat communal.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavallaz : je mets au vote la proposition du Conseil communal telle qu'elle a été présentée.

Au vote à main levée, le principe de participation communale pour le renouvellement des installations de remonte-pentes de La Berra, à savoir par un versement de Fr. 65'000.00 en 2012 et le cautionnement de la part d'emprunt s'élevant, pour la commune de Hauterive FR, à Fr. 274'000.00 est accepté à la majorité. (80 oui, 1 non)

M. Jean-Denis Chavallaz : merci. Nous allons maintenant avertir la société que l'assemblée est favorable et que nous inscrirons les montants en question au budget 2012.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Jean-Denis Chavillaz : le Conseil communal aborde quelques informations avant de vous céder la parole.

Décharge de matériaux terreux dans le secteur de Froideville (Posieux)

M. Jean-Denis Chavillaz : l'entreprise JPF a déposé une demande de créer une décharge de matériaux terreux dans le secteur de Froideville à Posieux. Pour comparaison, ce qui se fait actuellement au Muèses, trou à combler. Il s'agit d'une surface de 30'000 m² près de la ferme Stirnimann respectivement de la Maison des Anges de Mme Chervet et pour un volume estimé à 200'000 m³. Il est prévu que ce trou soit comblé rapidement soit dans un espace de 5 ans puis il retournera à l'agriculture comme il est précisé dans l'examen préalable auquel a procédé l'Etat. La provenance des matériaux est essentiellement du chantier de la galerie de la Poya. Cette décharge de matériaux terreux dans le secteur de Froideville, nécessite une modification du PAL, respectivement du plan d'affectation des zones. On doit mettre à l'enquête la modification de cette zone pour qu'elle puisse accueillir ces matériaux terreux et définir en tant que telle cette zone dans le plan d'affectation des zones et le règlement communal d'urbanisme. Autrement dit, la société JPF mettra à l'enquête publique le projet, je rappelle qu'il a déjà fait l'objet d'une enquête préalable auprès des services de l'Etat avec un préavis favorable et comme il s'agit d'une modification du plan d'affectation des zones, nous devons organiser une séance d'information publique destinée à la population de Hauterive FR et celle-ci est d'ores et déjà fixée au mercredi 12 janvier en conformité avec l'art. 37 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Vous recevrez un tout ménage vous invitant, si vous êtes intéressés, à participer à cette soirée d'information où le projet sera présenté.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : à qui appartient la route qui va jusqu'à Froideville ?

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est une route communale. Il va de soi que des conditions sont liées à ce projet, notamment que la route doit être refaite complètement et rendue à l'état de neuf après l'exploitation.

Révision du PAL

M. Jean-Denis Chavillaz : une prochaine étape de cette révision du PAL consistera à envoyer un tout ménage à l'intention des propriétaires, une publication dans la Feuille officielle et sur le site internet de la commune, qu'ils peuvent retirer auprès du secrétariat communal le formulaire leur permettant de faire valoir leur intérêt à la mise en zone de leur terrain. Nous avançons dans cette procédure complexe. Il y a également la possibilité, aujourd'hui déjà, de télécharger ce formulaire sur le site internet de la commune.

Patinoire à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavillaz : dès le 26 décembre 2010 et jusqu'au 28 février 2011, grâce au partenariat de La Pati, Antoine Descloux qui a son entreprise dans la zone artisanale de l'Aérodrome, le restaurant de l'Aérodrome dirigé par l'ancien hockeyeur Frédy Bobillier qui habite la commune et la commune, nous mettrons à disposition une patinoire à Ecuwillens. Les amateurs, essentiellement les enfants bien sûr, auront l'occasion d'aller patiner gratuitement sur cette patinoire de 18 mètres de long et pour les mamans qui accompagnent les enfants de profiter de la proximité du restaurant de l'Aérodrome. Un tout ménage vous informera sur les horaires d'ouverture de cette patinoire.

Traversée de Posieux, entrée sud, mesures de sécurité

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est une vieille histoire mais nous vous informons tout de même du résultat. Il y a longtemps que nous demandons la limitation de vitesse à partir de l'entrée de Posieux, en venant de Bulle (maison André Berset et îlot sortie Posieux) et on vient de recevoir aujourd'hui l'autorisation de limiter, non pas à 50 km/h comme nous l'avions demandé, mais à 70 km/h. A titre d'information, vous pouvez voir les vitesses qui ont été mesurées sur ce tronçon par un radar posé du 3 au 10 mai 2010. La vitesse moyenne direction Bulle pour les voitures est de 67,94 km/h, pour les camions 65,09 km/h. Les vitesses maximums mesurées pour les deux roues à 123 km/h, pour les voitures à 147 km/h et pour les camions à 104 km/h. Dans la direction Fribourg, entrée de Posieux, c'est un peu meilleur grâce à la chicane, la vitesse maximale est pour les voitures de 129 km/h et que la vitesse moyenne pour les camions est de 62,58 km/h.

Prise de congé d'un Conseiller communal méritant (Joseph Gumy)

M. Jean-Denis Chavillaz : nous prenons aujourd'hui officiellement congé d'un membre du Conseil communal qui a quitté l'exécutif de Hauterive FR en cours de législature. Il s'agit, vous l'aurez deviné, de M. Joseph Gumy qui a quitté la commune en cours d'année pour aller s'établir à Bulle, dans le canton de Fribourg ou plus précisément en Gruyère. C'est un Conseiller communal expérimenté que nous sommes appelés à honorer aujourd'hui. Avant d'entrer en 2002 à l'exécutif de Hauterive FR, Joseph Gumy a fait ses armes dans le cadre du Conseil communal d'Ecuvillens. A Hauterive FR, il a succédé à Paul Chenaux dont il a également hérité du dicastère, à savoir les transports et communications. Notre dévoué Conseiller communal s'est consacré durant 8 ans de manière très active à la cause communale. Proactif et non réactif, homme de terrain et de dialogue, Joseph Gumy a contribué à la maîtrise des retombées sur le domaine des transports de l'important développement que la commune a connu durant ces 8 dernières années. Il a été la pierre angulaire de bien des projets visant à améliorer la sécurité des usagers du réseau routier communal et le confort des riverains. Plusieurs réalisations sont à mettre à son actif. Je pense en particulier *aux aménagements des zones 30 km/h dans certains quartiers de la commune, à la mise en place d'abris bus, à l'entretien régulier du réseau routier communal, à la réalisation de l'amélioration de la traversée de Posieux et du carrefour du « Tronc Bourlo », à son rôle actif dans la commission des transports de l'ACG qui traite notamment la question des transports publics et bien entendu, je pense à la pièce maîtresse de son engagement, à savoir la réalisation de la route de contournement d'Ecuvillens, attendue durant plus de 30 ans.* Cette liste n'est pas exhaustive et je tiens à relever l'apport important de Joseph Gumy au sein du Conseil communal où il s'est distingué par son engagement allant bien au-delà de son seul dicastère, ainsi que par sa personnalité à la fois sérieuse et pleine d'humour. L'appel de la Gruyère a été plus fort que son attachement à sa terre natale. Joseph Gumy – que nous appelons dans l'intimité du Conseil communal Titi de la Baudrière – s'approche ainsi de ces Préalpes qu'il aime tant fréquenter en compagnie de son épouse Marianne. Il pourra y entraîner son don naturel de l'alpinisme et y acquérir la maîtrise des techniques de cordages et le maniement du baudrier. Nous garderons de Joseph Gumy un excellent souvenir mais aussi des traces très concrètes de son passage au sein de la commune en général, du Conseil communal de Hauterive FR en particulier. Un tel engagement mérite notre reconnaissance et c'est avec un grand plaisir que nous te remettons, cher Titi, en remerciements de tout le travail accompli, un petit cadeau concret, témoignage de la gratitude de toute la population de Hauterive FR. (Applaudissements nourris).

M. Joseph Gumy : M. le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers, c'est avec un certain plaisir que je suis venu ce soir et je suis très ému. J'ai passé 8 ans au sein du Conseil avec une équipe formidable. On a travaillé, durant toutes ces années, d'une façon agréable. Même au sein de la population, tous les riverains que j'ai côtoyés ou accostés à travers tous les travaux exécutés (trottoirs, route contournement, zones 30 km/h, etc.) les rapports ont également toujours été agréables. Je n'ai jamais eu de nuit sans sommeil à cause de soucis communaux. Je suis reconnaissant, c'était superbe de travailler avec l'ensemble de la communauté. Grand

merci au Conseil communal pour ce cadeau et bon vent à la commune de Hauterive FR. Je ne suis pas bien loin, juste un peu plus haut, mes origines sont toujours ici et je garderai à cœur cette commune. Merci, bonnes fêtes de fin d'année pour tous. (Applaudissements).

M. Jean-Denis Chavillaz : voilà, je vous informe encore que la prochaine assemblée communale, dite des comptes, est d'ores et déjà fixée au 5 avril 2011 à la halle de gym de Posieux. Pourquoi cette date ? En raison des élections communales dont le 1^{er} tour aura lieu le 20 mars et le deuxième tour le 10 avril. L'assermentation des Conseillers est fixée au 16 avril 2011. Le Conseil communal dans sa composition actuelle tenait encore à présenter l'exercice 2010. Je vous cède la parole.

M. Andrey Lushnycky, Posieux : concernant la loi sur l'énergie, art. 28, je n'ai pas trouvé dans le budget un poste pour un délégué qui entrerait en fonction en 2011.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est une tâche qui incombe déjà aujourd'hui au Conseil communal. Chaque construction fait l'objet d'un contrôle, dans le cadre de la police des constructions, par nos soins. Pour être franc, c'est plutôt difficile comme tâche. Nous ne sommes pas toujours sur place pour effectuer un contrôle au bon moment. C'est un domaine particulièrement sensible et nous réfléchissons actuellement pour nous donner les moyens d'effectuer ces contrôles. C'est un objectif de la prochaine législature de modifier l'organisation du personnel au sein de la commune par l'engagement d'une personne qui aura différentes tâches mais surtout des tâches de contrôle technique.

M. Michel Galley, Ecuwillens : est-ce que dans la prochaine législature il est prévu de réduire le Conseil communal de 9 à 7 personnes ?

M. Jean-Denis Chavillaz : effectivement, au mois de mai dans sa séance au vert, le Conseil communal a abordé cette question. Il proposera une diminution du nombre de Conseillers mais pas pour cette législature (la demande devant être faite 6 mois avant les élections communales). En connaissance de cause, nous ne l'avons pas demandée, l'avantage du système à 9 est que nous avons une excellente répartition des charges de travail. Nous avons cette législature pour mettre en place un système plus professionnalisé et une diminution par conséquent du Conseil communal.

M. Christian Seydoux, Posieux : où en est-on avec les discussions avec l'OFROU concernant la construction de mur antibruit ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous suivons le dossier et nous ne sommes pas restés inactifs dans ce domaine. Les nouvelles ne sont pas excellentes. L'Office fédéral des routes (OFROU) a enregistré notre demande et a simplement déplacé la réalisation en l'englobant dans la réfection du tronçon (Matran- Avry-dv-Pont) qui interviendra seulement en 2020 voire 2021.

M. Christian Seydoux, Posieux : en étant plus percutant, pourrait-on les faire bouger ?

M. Jean-Denis Chavillaz : non je ne pense pas. Nous relançons périodiquement l'OFROU mais sans beaucoup de résultat.

M. Christian Seydoux, Posieux : un deuxième sujet important : est-ce qu'une étude est faite pour quand même un jour prévoir une déchetterie dans un endroit plus convenable que dans une cour d'école ? C'est un sujet que je défendrai pendant encore des années si nécessaire.

M. Jean-Denis Chavillaz : je vous rassure, vous n'aurez plus à le défendre pendant très longtemps. Le Conseil communal a déjà discuté avec plusieurs entreprises et est arrivé à la conclusion suivante. La déchetterie que nous connaissons aujourd'hui à Posieux est de toute façon trop petite, elle n'est plus en adéquation avec le développement de la commune et l'augmentation de la population. En conséquence, nous devons examiner le déplacement de cette déchetterie. Comme corollaire, le déplacement de la déchetterie et du dépôt de la voirie permettra de disposer de plus de place autour de l'école et nous espérons ainsi réguler la circulation et sécuriser l'endroit. Nous examinons un endroit décentralisé et qui aura l'avantage de grouper les services (déchetterie, voirie, service du feu). Cet objet est inscrit au programme de législature 2011/16.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : une question touchant le domaine des infrastructures sportives. Quelle est la stratégie du Conseil communal notamment en matière du terrain de football ? Est-ce une approche purement communale ou est-ce des réfections plus larges au niveau du cercle des communes du Bas-Gibloux ?

M. Jean-Denis Chavallaz : c'est un sujet qui nous préoccupe aussi depuis un certain temps et qui a généré bien des séances de travail. Au départ, il y a eu l'idée d'examiner la faisabilité d'une ou de plusieurs infrastructures supra-communales. Pour le FC Bas-Gibloux, il s'agit des communes de Corpataux-Magnedens, Rossens et Hauterive FR. L'étude portait sur la création d'une infrastructure commune ou il était plus intéressant d'en rester aux infrastructures communales. Le résultat des nombreuses discussions, vous l'aurez peut être entrevu en lisant le résumé de l'assemblée communale de Rossens qui a décidé d'un crédit d'étude pour réaliser des vestiaires qui leur font cruellement défaut, est de partir sur le concept suivant : Rossens améliore son complexe sportif à l'emplacement actuel, Hauterive FR en fera de même pour son installation. Concrètement, nous tablons sur l'agrandissement du terrain de foot actuel afin de le mettre aux normes exigées et nous examinons également dans quelle mesure un terrain synthétique à la place de l'actuel terrain ne serait pas une meilleure solution. Pourquoi cette option ? Un terrain synthétique, dans le langage du footballeur, en vaut deux. On peut jouer le matin avec les seniors (s'ils sont levés), l'après-midi avec les juniors et prévoir un 3^{ème} match le soir avec les actifs, sans problème, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige.

Nous avons donc abandonné le projet intercommunal, parce qu'il y a le problème de la participation de la commune de Corpataux-Magnedens, son terrain devant absolument être refait et qu'elle n'a actuellement pas les moyens financiers. Le terrain actuel serait gardé tel quel pour l'utilisation lors de tournoi. Hauterive FR s'est engagé, puisqu'elle dispose déjà du terrain et des vestiaires, à construire un terrain synthétique aux normes. Nous avons déjà pris contact avec les propriétaires privés pour examiner la possibilité d'acquérir le terrain nécessaire du côté du chêne pour l'agrandissement. Cette procédure est en voie d'aboutissement, elle sera finalisée lorsque nous présenterons à l'assemblée communale le projet.

M. Germain Daucourt, Posieux : dans le même domaine que M. Perritaz, fin septembre-début octobre, je suis allé au parcours vitae et je l'ai trouvé dans un état vraiment déplorable. La seule chose positive est les copeaux sur les chemins humides. Les postes se dégradent sérieusement. Alors ma question, qui s'occupe du parcours vitae ?

M. Jean-Denis Chavallaz : la Zurich assurances à l'époque. Actuellement ce sont les communes qui s'occupent à bien plaie de l'entretien. Ce n'est pas une installation publique, à l'époque il a été construit avec l'appui de l'assurance Vitae, petit à petit les moyens ont été diminués et aujourd'hui, les communes se retrouvent avec cette installation à entretenir. On se limite au strict nécessaire en faisant ce qu'on peut.

M. Armand Chavallaz, Ecuwillens : je vous remercie pour tout ce que vous faites. Mon vœu le plus cher, maintenant que l'on a décidé de refaire la salle et le café, c'est que l'on donne vie à notre place de village et au parking.

M. Jean-Denis Chavallaz : merci, ce vœu on le fait tous. L'aménagement du centre du village d'Ecuwillens mérite qu'on s'y attarde et qu'on le réalise. C'est un centre historique, combiné avec l'aménagement du parc de la cure, on peut faire un centre de village qui serait plus qu'un lieu de passage pour les véhicules, bus et camions qui parquent ici.

Mme Françoise Monnat, Ecuwillens : dans le même ordre d'idée, serait-il envisageable d'aménager une place de jeux ?

M. Jean-Denis Chavallaz : cela fait partie du concept global de l'aménagement de la place du centre village. L'option du Conseil communal n'est pas de faire du petit à petit mais d'avoir une vue globale pour placer les éléments à l'endroit le plus judicieux. Il faut tenir compte de plusieurs critères (capacité de parcage, l'aspect visuel, etc.). Cet aménagement doit être fait en conformité avec la valeur des bâtiments qui ornent ce centre du village. Cet objet fera également partie du prochain plan de législation.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavaillaz : votre soif de savoir a été étanchée et j'en arrive à la clôture de cette assemblée. Je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation engagée de ce soir mais aussi de votre fidélité et de la confiance témoignées au Conseil communal tout au long de l'année écoulée. Celle-ci a été, comme toutes les précédentes d'ailleurs, particulièrement riche en activités, notamment pour le Conseil communal. Aussi, j'aimerais adresser un merci tout particulier à mes collègues Conseillères et Conseillers communaux pour leur travail remarquable et leur engagement exemplaire. J'associe à ces remerciements l'ensemble du personnel communal de l'administration et de l'exploitation et tous les membres des différentes commissions sans qui tout ce travail ne saurait être accompli. Merci Messieurs, merci Mesdames.

A la veille des fêtes qui nous attendent, le Conseil communal tient à vous souhaiter un joyeux Noël, une bonne et heureuse année 2011 et une très bonne santé. Merci, nous pouvons passer maintenant à la partie récréative, alors santé à ceux qui restent pour boire un verre et bonne rentrée dans vos foyers.

La séance est levée à 22.35 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Jean-Denis Chavaillaz